



CABINET
GBEDAHI
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT – CONSEIL

INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG)
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L’EVALUATION DU DISPOSITIF DE
CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER
« EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 »

José Armand GBEDAHI
Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

I. ÉVALUATION DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER.....	4
II. LES CONTROLES ET VERIFICATIONS AUXQUELS NOUS AVONS PROCEDES ET LES DIFFERENTS SONDAGES AUXQUELS NOUS NOUS SOMMES LIVRES AINSI QUE LEURS RESULTATS.....	5
III. LES POSTES DU BILAN ET LES AUTRES DOCUMENTS AUXQUELS DES MODIFICATIONS NOUS PARAISSENT DEVOIR ETRE APPORTEES.....	6
IV. LES IRREGULARITES ET LES INEXACTITUDES QUE NOUS AVONS DECOUVERTES	8
V. LES CONCLUSIONS AUXQUELLES CONDUISENT LES OBSERVATIONS ET AJUSTEMENTS CI-DESSUS SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE COMPARES A CEUX DU DERNIER EXERCICE	8

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Après examen, les observations et recommandations sont récapitulées dans le tableau ci-après :

/-)

**Président du Conseil d'Administration de
l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG),**

En exécution du mandat du commissariat aux comptes qui nous est confié par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG), nous vous présentons, en application de l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, notre rapport sur l'évaluation du contrôle interne comptable et financier de l'INSTITUT AFRICAIN DE GOUVERNANCE (IAG).

Cette mission s'est déroulée dans le respect des dispositions de la norme professionnelle de l'Ordre des Experts Comptables de l'espace OHADA applicable à la mission d'audit des comptes, et des textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels comptables que nous sommes tenus de respecter.

De façon spécifique, ce rapport présenté par le commissaire aux comptes porte à la connaissance du Conseil d'Administration :

1. Le résultat de l'évaluation du contrôle interne et financier.
2. Les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et les différents sondages auxquels il s'est livré ainsi que leurs résultats.
3. Les postes du bilan et les autres documents comptables auxquels des modifications lui paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents.
4. Les irrégularités et inexactitudes qu'il a découvertes.
5. Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats des exercices comparés à ceux du dernier exercice.

I. ÉVALUATION DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Nous avons procédé à l'évaluation des cinq composantes du contrôle interne comptable et financier à savoir :

- Environnement de contrôle,
- Évaluation des risques,
- Activité de contrôle,
- Informations et communication,
- Pilotage.

Il ressort de cette évaluation des faiblesses qui méritent une attention particulière du Conseil d'administration.

Faiblesse : Absence d'une organisation comptable et financière efficace.

Il ressort de nos vérifications et entretiens que l'IAG n'a pas mis en place une organisation comptable et financière efficace :

- elle n'est pas dotée d'un logiciel comptable ;
- les opérations comptables et financières ne sont pas enregistrées quotidiennement ;
- les comptes bancaires ne font pas objet de suivi et de rapprochement périodique ;
- la personne chargée de la trésorerie se trouve en Côte d'Ivoire alors que celui qui a élaboré les états financiers se trouve au Togo.

Recommandations

- Pour l'exhaustivité des enregistrements comptables et pour la fiabilité des informations financière, il est impératif de mettre en place une organisation comptable et financière efficace qui doit être animée par des acteurs recrutés et regroupés dans un même pays.
- Pour maîtriser le risque de fraude et le risque de prélèvement non justifié par la banque, les comptes de trésorerie doivent faire l'objet de suivi et de rapprochement périodique par le comptable

II. LES CONTROLES ET VERIFICATIONS AUXQUELS NOUS AVONS PROCEDES ET LES DIFFERENTS SONDAGES AUXQUELS NOUS NOUS SOMMES LIVRES AINSI QUE LEURS RESULTATS

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers de synthèse annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Pour auditer les comptes de l'IAG, exercice 2023, nous avons utilisé l'approche par les risques. La méthodologie de l'approche par les risques repose sur trois (03) composantes de base :

- la définition de critères de référence (assertions) servant de support à la recherche et à l'appréciation des risques susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- l'identification des risques propres à remettre en cause ces assertions ;
- la réponse apportée par l'auditeur aux risques ainsi identifiés.

Etant donné que l'IAG est une association, trois (03) cycles devraient faire objet de vérification à savoir :

- le cycle « Ventes/Clients » ;
- le cycle « Achats/Fournisseurs » ;
- le cycle « Trésorerie » ;

Du fait que nous n'avons pas pu nous déplacer pour faire des contrôles sur place, nos vérifications se sont limitées à des recoupements d'information mis à notre disposition et aux contrôles de cohérence et de vraisemblance.

La personne qui a élaboré les comptes n'a pas pu par exemple nous donner le détail du compte « créance » qui se trouve à l'actif du bilan.

Sur le relevé bancaire, la situation est encore plus complexe. Des montants ont été portés au crédit du relevé bancaire et nous n'avons pas pu identifier les donneurs d'ordre. Toute chose qui affecte négativement l'information financière.

III. LES POSTES DU BILAN ET LES AUTRES DOCUMENTS AUXQUELS DES MODIFICATIONS NOUS PARAISSENT DEVOIR ETRE APPORTEES

DOMAINES	OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS
Le cycle « Ventes/Clients »	La personne qui a élaboré les comptes n'a pas pu nous donner le détail de ce poste de l'actif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système comptable et financier efficace - Veiller à ce que les acteurs du système soient dans un même pays
TRESORERIE	<ul style="list-style-type: none"> - Des membres de l'association ont payés leurs cotisations par des opérations de transfert qui ne sont pas identifiés sur le relevé bancaire. - Les comptes de trésorerie ne font pas l'objet de rapprochement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi de la trésorerie de l'Institut - Faire régulièrement le rapprochement des comptes de trésorerie (caisse, banque)
RAPPORT DE GESTION	Absence du rapport de gestion, dans la liste des documents mis à la disposition de la mission.	Elaborer le rapport de gestion de l'Institut et le mettre à la disposition du CAC.

**PRESENTATION DES ETATS
FINANCIERS**

- Les états financiers de synthèse annuels, exercice 2023, ne sont pas en conformité à l'Acte Uniforme Relatif au Système Comptable des Entités à But non lucratif.
- Les états financiers de synthèse annuels, exercice 2023, ne comporte pas les notes annexes.

Elaborer et présenter les états financiers en conformité à l'Acte Uniforme Relatif au Système Comptable des Entités à But non lucratif

IV. LES IRREGULARITES ET LES INEXACTITUDES QUE NOUS AVONS DECOUVERTES

Nous avons relevé que les états financiers de synthèse annuels, exercice 2022 ont été audités par une personne qui n'a pas la qualité de commissaire aux comptes.

V. LES CONCLUSIONS AUXQUELLES CONDUISENT LES OBSERVATIONS ET AJUSTEMENTS CI-DESSUS SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE COMPARES A CEUX DU DERNIER EXERCICE

Au stade actuel de nos travaux, si le projet d'états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soumis à votre examen est arrêté en l'état, nous allons certifiés sans réserve mais avec un paragraphe d'observation attirant l'attention sur une information donnée dans les notes annexes.

Par ailleurs, si les contrôles que nous effectuerons postérieurement sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, nous ne formulerons aucune observation dans la deuxième partie de notre rapport sur les états financiers de synthèse réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre audit du projet d'états financiers annuels de l'INSTITUT AFRICAIN de GOUVERNANCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que présentés par la délégation générale de l'IAG.

Fait à Cotonou, 08 mai 2024



José Armand GBEDAHI

Commissaire aux comptes